

CP 30 juin 2025 – Annexe 6

Le dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) en Alsace

1) Le cadre d'intervention et les missions des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG)

Les missions des intervenants sociaux gendarmerie ont été définies par une circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un « **cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie** » :

- Évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière,
- Réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation,
- Faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés.

Les ISG traitent des problématiques sociales en temps réel, le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Leur intervention est de premier niveau et permettent de répondre à des besoins qui échappent aux services sociaux de la commune ou du département.

Les informations portées à la connaissance des intervenants sociaux proviennent généralement :

- Directement des unités de gendarmerie, par l'intermédiaire des services ayant repéré des problématiques, le plus souvent lors d'une intervention de terrain,
- De la présentation directe d'une personne, sur rendez-vous ou de manière spontanée,
- De services extérieurs (CeA, CCAS, associations, etc.)

Par leurs modalités d'intervention (évaluation des besoins et orientation vers les services de droit commun) et les problématiques qu'ils traitent (conflits et violences intrafamiliales, protection de l'enfance, protection des majeurs vulnérables, précarité sociale), les intervenants sociaux assurent clairement des missions de médiation et de prévention relevant du champ de l'action sociale.

Les intervenants sociaux sont des travailleurs sociaux diplômés (assistant de service social, éducateur spécialisé...). Les missions qui leur sont confiées s'inscrivent dans un cadre déontologique précis. Ils exercent leur mission au sein des unités de gendarmerie.

2) La complémentarité avec les services sociaux des territoires

Par son intervention de premier niveau, le rôle de l'ISG consiste à opérer une orientation et un passage de relais rapides vers les partenaires locaux, qu'il s'agisse des services sociaux départementaux, des associations caritatives, des structures d'hébergement d'urgence, etc. Les ISG sont un des maillons d'une chaîne d'acteurs de proximité, dont les compétences respectives sont complémentaires d'amont en aval. Plus de la moitié des personnes accueillies par les ISG n'étaient pas connues des services sociaux de la collectivité européenne d'Alsace lors de leur premier contact.

3) L'organisation du dispositif des ISG en Alsace en 2025

Le soutien de la CeA du dispositif en zone gendarmerie exclusivement relève d'un choix politique.

Le portage du dispositif :

Territoire Bas-Rhinois	Territoire Haut-Rhinois
Portage du dispositif ISG par la CeA	Portage du dispositif ISG par le CIDFF 68
• 3 postes mis à disposition à la gendarmerie par la CeA • Résidence administrative à la gendarmerie départementale de Strasbourg	• 3 postes gérés par l'association • Résidence administrative en brigade, Altkirch, Colmar et Mulhouse

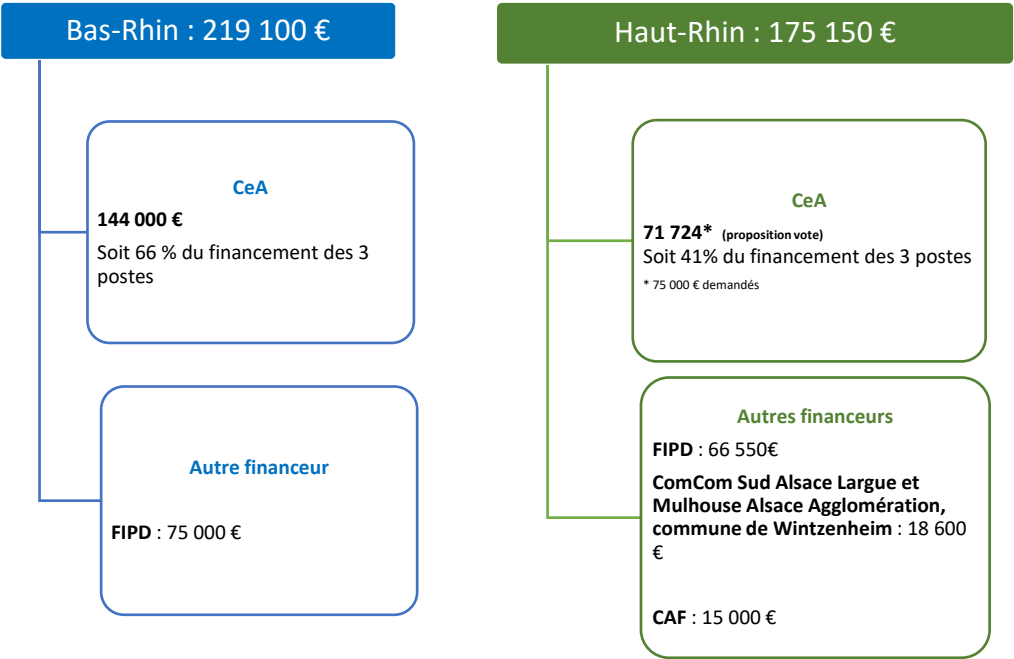
Le financement du dispositif en 2024

Coût dispositif Bas-Rhin (3 ETP)	210 953 € (CA 2024)
dont masse salariale pour la CeA	135 953 €
dont Subvention FIPD 67	75 000 €
Coût dispositif Haut-Rhin (3 ETP)	159 144 € (CA 2024)
dont Subvention CeA	71 724 €
dont FIPD 68	62 000 €
dont CAF	15 000 €
dont subventions communes 68	10 420 €
Total coût dispositif alsacien	370 097 €

Total financement CeA au dispositif ISG alsacien en 2024 : 207 677 €

soit 54,5 % du coût total du dispositif (64 % pour le Bas-Rhin et 45 % pour le Haut-Rhin)

Le budget prévisionnel 2025 :



Coût prévisionnel total du dispositif ISG alsacien en 2025 :

- A l'échelon territoire : **Bas-Rhin 219 000 € / Haut-Rhin 175 150 €**
- A l'échelon alsacien : **394 150 €.**

Coût prévisionnel total pour la CeA : **215 724 €** soit **55 %** du coût total.

4) L'activité des ISG en 2024

INDICATEURS D'ACTIVITE DES ISG A L'ECHELON ALSACIEN

	ISG CIDFF	Nombre d'ETP	3
	ISG CeA	Nombre d'ETP	3

ANNEE	2024		
	Nb	%	
Nombre total de saisines	4905		Sur les 4 905 saisines, 85 % concernent le territoire Bas-Rhin
Nombre de saisines "sans suite"	668	14	
Nombre de saisines nécessitant une intervention de l'ISG	4237	86	
dont connues de l'ISG	1282	30	
dont non connues de l'ISG	2953	70	
dont connues des services sociaux CeA	1211	29	
dont non connues ou NR	3006	71	
Nombre de dossiers ouverts dans l'année	2953		

Profil des bénéficiaires concernés par une intervention de l'ISG

	Femmes			
	Moins 18 ans	18/25 ans	26/60 ans	Plus 60 ans
Victime d'une infraction pénale	54	88	597	58
Auteur d'une infraction pénale	2	1	27	1
Champ civil	17	32	188	31
Autres situations	22	8	153	17
TOTAL	95	129	965	107
Nombre de personnes différentes	1296			

	Hommes				Total F + H
	Moins 18 ans	18/25 ans	26/60 ans	Plus 60 ans	
Victime d'une infraction pénale	24	5	74	10	910
Auteur d'une infraction pénale	3	2	37	3	76
Champ civil	5	19	116	17	425
Autres situations	19	4	47	9	279
TOTAL	51	30	274	39	1690
Nombre de personnes différentes	394				

Nombre d'enfants présents dans la famille

2990

Origine des saisines

	Nb	%	67	68
Gendarmerie	3832	88	3269	563
Services sociaux CeA	89	2	38	51
Autres services sociaux	37	1	9	28
Secteur justice	31	1	29	2
Secteur santé	1	0	1	0
Secteur associatif	41	1	13	28
Secteur éducation nationale	5	0	3	2
Autres	53	1	8	45
Contacts directs	266	6	260	6
TOTAL	4355	100	3630	725

Répartition géographique des nouvelles saisines

Bas-Rhin 38 brigades

	Nb	%
Compagnie de STRASBOURG	773	21
Compagnie de MOLSHEIM	752	21
Compagnie d'HAGUENAU	685	19
Compagnie de SELESTAT	577	16
Compagnie de SAVERNE	518	14
Compagnie de WISSEMBOURG	336	9
Total	3641	

Haut-Rhin 36 brigades

	Nb	%
Compagnie d'ALTKIRCH	229	32
Compagnie de MULHOUSE	133	18
Compagnie de GUEBWILLER SOULTZ	186	26
Compagnie de COLMAR	177	24
Total	725	

Fait prédominant motivant la saisine (1 seul choix)

Violences au sein du couple	976	19	
Conflit au sein du couple	744	15	
Conflits - violences intrafamiliales (hors couple)	1317	26	
Problématiques relatives aux mineurs	898	18	
Problématiques relatives aux majeurs vulnérables (PA/PH)	113	2	
Décès	246	5	
Tentative de suicide	168	3	
Autres (violences urbaines, agression physique, addiction, différends voisinage, relogement en urgence, rupture sociale, errance, disparition de personne...)	605	12	5067

Nature de l'intervention de l'ISG

	Nb	%	(choix multiples = évaluation des faits par l'ISG)
Violences au sein du couple	1621	20	
Conflit au sein du couple	1952	24	
Conflits - violences intrafamiliales (hors couple)	896	11	
Problématiques relatives aux mineurs	1212	15	
Problématiques relatives aux majeurs vulnérables (PA/PH)	807	10	
Décès	228	3	
Tentative de suicide	129	2	
Autres (violences urbaines, agression physique, addiction, différends voisinage, relogement en urgence, rupture sociale, errance, disparition de personne...)	1160	14	8005

Actes professionnels posés par l'ISG

	Nb	%	(choix multiples)
Liens travailleurs sociaux/associations/partenaires	996	14	
Liens avec CeA	697	10	
Mise à disposition (par lettre ou téléphone)	971	14	
Lettre de condoléances	51	1	
Entretiens téléphoniques avec la personne	3507	51	
Entretiens physiques avec la personne	540	8	
Intervention enfance en danger	109	2	
dont FRIP	55		
Signalement Parquet	2		
Signalement Juge des enfants	4		
Appui technique aux professionnels	26	0	6897

Orientation	Nb	%	(choix multiples)
Vers les services sociaux	227	8	
Vers les services sociaux de la CeA	614	22	
Vers la médiation	274	10	
Vers le médical	313	11	
Vers la psychiatrie	140	5	
Vers la psychologie	459	17	
Vers le juridique	578	21	
Vers le logement	102	4	
Vers l'hébergement d'urgence	38	1	2745

Rencontres internes et partenariales

Nombre de réunions partenariales	53
Nombre d'intervention ISG dans les formations	6
Nombre de réunions institutionnelles	11

Nombre de permanences en brigade

268

Les citer

Bas-Rhin :	dans les 38 brigades
Haut-Rhin :	Soultz, Guebwiller, Altkirch, Dannemarie, Masevaux, Ferrette

Quelques points saillants de l'activité 2024 :

Dans le Bas-Rhin :

Malgré une relative stabilité des situations prises en compte, on note :

- Une augmentation des agressions sexuelles chez les majeurs comme chez les mineurs,
- Les addictions et la toxicomanie restent des problématiques associées aux violences et nécessitent des rencontres partenariales avec les associations spécialisées,
- La détresse psychologique, les problématiques psychiatriques et les tentatives de suicide restent préoccupants avec peu de solutions,
- Le harcèlement scolaire, nouvel indicateur des événements relatifs aux mineurs, prend de l'ampleur,
- Une augmentation des violences sur mineurs et les enfants en danger est repérée,
- La population des jeunes de 18 à 25 ans est très concernée par l'intervention de l'ISG.

Dans le Haut-Rhin :

On relève :

- Les problématiques sont multiples et imbriquées (précarité, santé mentale, addictions, violences) ce qui rend les réponses complexes et nécessite une collaboration étroite avec de nombreux partenaires externes,
- Une année qui a vu croître le nombre d'envoi d'informations préoccupantes à la CRIP notamment sur le secteur de Colmar,

- Dans le Sundgau, la problématique des séparations compliquées est bien présente où certains couples ont pris la décision de se séparer mais restent ensemble faute de trouver un logement ou bien du fait de difficultés financières. Cela intensifie le nombre de violences au sein du foyer avec présence d'enfants,
- De plus en plus d'orientations vers la CAF,
- Bonne relation avec les assistants de service social des ESA,
- Une année mouvementée au niveau du personnel (départ à la retraite, maladie, recrutement).